



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2018

1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Comme chaque année et en préalable au vote du budget qui aura lieu le 24 mars 2018 prochain, le débat d'orientation budgétaire a eu lieu. Il a été proposé de limiter l'augmentation de la fiscalité à 1 %.

Malgré une diminution régulière de la Dotation Globale de Fonctionnement, la légère augmentation de la Dotation de Solidarité Rurale liée à l'attribution depuis 2015 d'une Dotation Cible permet à la Commune de limiter l'impact du désengagement de l'Etat. La maîtrise des dépenses associée au versement de nouvelles recettes telles que le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal, rendu possible grâce à la Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe a permis à la Commune de dégager un autofinancement raisonnable en 2017 de 950 000 €.

L'année 2018 verra se concrétiser en investissement l'achèvement des travaux de reconstruction de l'école maternelle Marie Laurencin. Un programme voirie sera également inscrit avec la réfection de la rue de la Chapelle et de la place de la Barre ainsi que la réhabilitation des façades du bâtiment administratif de l'école élémentaire Le Rondeau.

2 AVENANTS AUX MARCHES BAUMARD ET FOUILLET POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE L'ECOLE MATERNELLE MARIE LAURENCIN

Des avenants ont été adoptés par le conseil municipal avec les entreprises Baumard, chargée du gros œuvre et Fouillet chargée de la plâtrerie pour les travaux de reconstruction de l'école maternelle Marie Laurencin. Ces avenants concernent la création d'une ouverture dans un mur afin de prévoir l'accès à la cour de récréation pour un coût en plus-value de 4 326 € HT et la correction à la baisse du mètre d'étanchéité mis en place pour un montant en moins-value de 3 238,91 € HT.

3 TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES VOIES DU LOTISSEMENT MUMASOLENE –DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A CELLES DU 12 JUIN 2014 ET 8 OCTOBRE 2015

Le conseil municipal a approuvé la rectification apportée à l'intitulé des emprises de terrains qui seront rétrocédées à la Commune et qui constituent les voies du lotissement situé Impasse de la Chaussée.

4 COMPTE RENDU D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2017- QUARTIER DU BOURG JOLY PAR ALTER PUBLIC

Un nouveau compte-rendu d'activité de l'opération « quartier du Bourg Joly » présenté par Alter Public, en sa qualité de concessionnaire a été adopté.

Le bilan prévisionnel financier fait apparaître un montant en dépenses et recettes de 4 380 000 €. Le versement annuel de la participation communale pour un montant de 250 000 € permet de soutenir la situation de trésorerie.

Pour permettre la réalisation de l'opération et les acquisitions, un financement de 800 000 € est recherché par Alter Public.

5 GARANTIE D'EMPRUNT ALTER PUBLIC

Le conseil municipal a accepté de garantir à hauteur de 80 % l'emprunt réalisé par Alter Public dans le cadre du financement de l'opération d'aménagement du quartier « le Bourg Joly » indiqué dans la délibération précédente.

Il s'agit d'un emprunt de 800 000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne sur 8 années dont 2 ans de différé au taux de 1.52 %.

6 TRAVAUX DE REFECTION RUE DE LA CHAPELLE – DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE

Le conseil municipal a approuvé la demande de subvention « amendes de police » qui sera sollicitée auprès de l'Etat pour la réfection de la rue de la Chapelle. Ce fonds est alimenté par le versement des amendes de mauvais stationnements réglées par les automobilistes, il sert à créer des espaces de stationnement.

7 VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPERATIONS D'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (HORS SECTEURS D'HABITATIONS ET D'ACTIVITE) – ROUTE DE SOUCELLES

Le conseil municipal a approuvé le versement d'un fonds de concours au Syndicat d'Energie pour l'extension de l'éclairage public réalisé route de Soucelles et pour un montant de 10 949 .71 € à charge de la Commune.

8 RYTHMES SCOLAIRES – SEMAINE DES 4 JOURS

Suite à l'avis favorable du sondage réalisé auprès des familles pour un retour à la semaine de 4 jours, et aux avis des conseils des deux écoles pareillement en faveur d'un retour à ce nouvel aménagement, le conseil municipal a approuvé l'organisation de la semaine scolaire sur 8 demi- journées réparties sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018.

Un comité de pilotage spécifiquement constitué et réuni pour cela avait également été consulté.

Cette demande de dérogation sera présentée au Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.

9 OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'OMS

Le conseil municipal a approuvé l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 1 400 € à l'OMS qui sera redistribuée aux associations qui ont subis des vols consécutifs au cambriolage commis à l'automne dernier dans les équipements sportifs. Ces associations n'ont pas pu être remboursées par leurs assurances du fait de franchises importantes.